



LA MANUFACTURE DES ABBESSES  
ET LA COMPAGNIE MAN LALA  
présentent



# MARY PRINCE

D'APRÈS L'HISTOIRE DE MARY PRINCE. RÉCIT D'UNE ESCLAVE ANTILLAISE PAR MARY PRINCE

MISE EN SCÈNE  
**ALEX DESCAS**

AVEC  
**SOURIA ADÈLE**

DU 8 JANVIER AU 22 MARS 2014  
DU MERCREDI AU SAMEDI À 19H



TRADUCTION ET ADAPTATION  
**EMMA SUDOUR ET SOURIA ADÈLE**

DÉCORS **DENIS RENAULT**  
LUMIÈRES **AGNÈS GODARD**

COSTUME **CHARLOTTE DAVID**  
PHOTO AFFICHE **FRANÇOISE HUGUIER**



**LA MANUFACTURE DES ABBESSES**

7, rue Véron Paris 18ème / M°Abbesses ou Blanche  
Réservations : [manufacturedesabbesses.com](http://manufacturedesabbesses.com) / 01 42 33 42 03

# L'HISTOIRE DE MARY PRINCE



**Premier témoignage d'une esclave sur sa condition, écrit avant l'abolition de l'esclavage en 1831 dans les colonies britanniques, Mary Prince raconte avec pudeur et retenue son incroyable odyssee.**

Née aux Bermudes, vendue à l'âge de douze ans, elle est « ballottée » de maître en maître, d'île en île, jusqu'à Antigua. Puis elle suit son dernier propriétaire en Angleterre où elle demande son affranchissement.

Restituant son parcours et son combat, Mary Prince va dépeindre avec humanité la réalité, ou plutôt les différentes réalités de la vie des esclaves : le quotidien d'une esclave de maison, d'une esclave dans une saline ou encore des esclaves dans les champs.

Elle nous fera ressentir l'enfer de vivre sous le joug de maîtres tout-puissants, qui ont tous les droits et peuvent donc, au gré de leurs caprices, battre, tuer, abuser, torturer...

Arrivée esclave, Mary Prince est devenue immédiatement libre en Angleterre puisque l'esclavage n'existait pas dans le Royaume-Uni. Mais elle devra encore se battre pour retrouver son mari aux Antilles sans retourner à sa condition d'esclave, l'esclavage ayant toujours cours dans les colonies.

Dans le contexte de l'époque, Daniel Maragnès dans l'édition La Véritable Histoire de Mary Prince chez Albin Michel, souligne l'audace de cette prise de parole qui va bien au-delà d'un simple texte autobiographique.

En effet, ce témoignage présente un intérêt exceptionnel tant du point de vue politique qu'historique : politique, car le xix<sup>e</sup> siècle voit aboutir la lutte pour la suppression de l'esclavage ; historique, parce qu'il nous oblige à entendre une voix que l'on condamnait au silence.

La bouleversante histoire de Mary Prince nous rappelle que l'esclavage est un crime contre l'humanité.

# LE TEXTE



Afin de pouvoir retourner libre aux Antilles, Mary Prince entamera à Londres une procédure d'affranchissement, car ses propriétaires s'opposaient totalement à sa libération, en allant jusqu'à la calomnie.

Elle sera représentée par Thomas Pringle, avocat abolitionniste.

Il fera transcrire pour le juge, le récit de sa vie, sachant que ce récit serait publié et servirait de témoignage pour abolir l'esclavage dans les colonies et pour que Mary Prince puisse gagner sa liberté.

Voici un extrait de la préface à la 1<sup>re</sup> édition de 1831, rédigée par Thomas Pringle :

« Ce fut Mary Prince la première qui suggéra l'idée d'écrire son histoire. Elle souhaitait, disait-elle, que les bonnes gens d'Angleterre puissent apprendre de la bouche d'une esclave les sentiments et les souffrances d'une esclave. [...] Le récit fut recueilli sous la dictée de Mary par une dame qui se trouvait alors l'hôte de ma famille ; elle le prit par écrit en entier. [...] Aucun fait d'importance n'a été coupé, aucun détail, aucun sentiment n'a été ajouté. »

**Le récit de Mary Prince a été publié en 1831 à Londres, sous le titre de *The History of Mary Prince. A West Indian Slave Narrative.***

# LA TRAITE NÉGRIFIÈRE EN QUELQUES DATES



**1454** : La bulle du pape Nicolas V autorise le principe de l'esclavage des Noirs pour soutenir le monopole commercial du Portugal en Afrique. Ainsi il concède au roi du Portugal : « [...] la faculté pleine et entière d'attaquer, de conquérir, de vaincre, de réduire et de soumettre tous les Sarrasins, païens et autres ennemis du Christ où qu'ils soient, avec leurs royaumes, duchés, principautés, domaines, propriétés, meubles et immeubles, tous les biens par eux détenus et possédés, de réduire leurs personnes en servitude perpétuelle [...] »

**1635** : Colonisation de la Guadeloupe et de la Martinique par la France

**1642** : Louis XIII autorise la traite des Noirs

**1685** : Le « Code noir », en France, inspiré par Colbert, dénie toute personnalité civile et juridique aux esclaves, considérés comme des «meubles».

**1794** : Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises par la Convention.

**1802** : Rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe par Napoléon (à l'époque, la Martinique était anglaise)

**1804** : Indépendance d'Haïti

**1815** : Les puissances européennes s'engagent à interdire la traite négrière au Congrès de Vienne. Louis XVIII, après avoir annulé tous les actes de Napoléon, confirme en juillet l'abolition de la traite. Mais l'esclavage est maintenu.

**1824** : Création de l'association des femmes contre l'esclavage.

**1834** : Création à Paris de la « Société française pour l'abolition de l'esclavage ». Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises

**1848** : Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

**1880** : Abolition de l'esclavage à Cuba.

**1980** : Abolition de l'esclavage en Mauritanie

**1998** : 23 mai, marche du CM98 pour les 150 ans de la commémoration de l'esclavage rassemblant plus de 40 000 personnes à Paris

**2001** : 10 mai, loi Taubira reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité.

## L'ESCLAVAGE MODERNE

**2013** : 5 août, la loi introduisant le crime d'esclavage, les délits de servitude et de travail forcé a été publiée au Journal officiel.

# NOTE D'INTENTION



Après avoir découvert le récit de Mary Prince, je me suis dit que pour plusieurs raisons il fallait absolument retranscrire ce texte, le faire vivre.

## **Le vide historique**

Trop peu de documents, de témoignages réels sur cette période de la traite négrière existent. Nous ne disposons que de peu de noms, peu de photos, peu d'éléments pour nous rappeler cette période. Seuls des dessins, des schémas de bateaux, le point de départ et le point d'arrivée nous offrent des

repères concrets. Pour le reste, ce sont des écrivains ou des cinéastes qui arrivent de façon fictive, avec leur propre imaginaire, à restituer la vie des esclaves durant la traite négrière.

Moi-même, qui suis originaire de la Martinique, j'ai eu du mal comme bien d'autres à établir mon arbre généalogique. Il y a des vides qu'on ne peut pas remplir.

Ce texte est comme une photo. Il est vrai, authentique. Il s'agit bien d'une femme qui parle de sa vie d'esclave et de son affranchissement lors de son séjour en Angleterre et ce à la première personne.

## **Un écho qui résonne encore**

L'histoire de Mary Prince, est d'une modernité effrayante. Plus je le lis, plus il me ramène à la réalité de tant de personnes qui vivent ce que l'on appelle l'esclavage moderne.

C'est cette forme (un témoignage brut et immédiat), que je tiens à respecter. Je serai au plus près du texte de Mary, même si, vu la longueur du récit, je suis obligée de faire quelques coupes.

Je veux restituer toute l'intensité dramatique de ce texte, dans un seule en scène, avec très peu d'artifices. Cette forme légère me permettra de tourner le spectacle plus facilement, sans être contrainte par un trop lourd dispositif.

Souria ADÈLE

# LE SPECTACLE / LA MISE EN SCÈNE

Un plateau nu, entièrement vide.

Une femme (vêtue d'une longue robe, de style 19e siècle) rentre et livre son témoignage.

C'est le récit d'une femme, de Mary Prince sur sa vie d'esclave.

Il s'agit très vite de comprendre que ce n'est pas la peine d'imaginer un jeu de décor

Danse immobile.  
Solo effroyable.

Notre attention est centrée uniquement sur Mary Prince, la force de sa présence durant la terrifiante histoire qu'elle porte à notre connaissance.

L'importance de la lumière qui participe à la transformation du personnage.

Dans le spectacle *Mary Prince*, au-delà de la vérité historique et politique, c'est la nécessité absolue pour Mary Prince de porter témoignage et cette voix qui est si loin et si proche témoigne aussi du présent et rappelle toujours la même nécessité de rester toujours vigilant.

Alex DESCAS

## LA COMPAGNIE MAN LALA

La compagnie Man Lala a été créée en 2001 pour aider à la promotion des comédiens afro-caribéens dans l'Hexagone. Elle défend aussi les langues et cultures créoles à travers des ateliers hebdomadaires.



### Souria ADÈLE COMEDIENNE

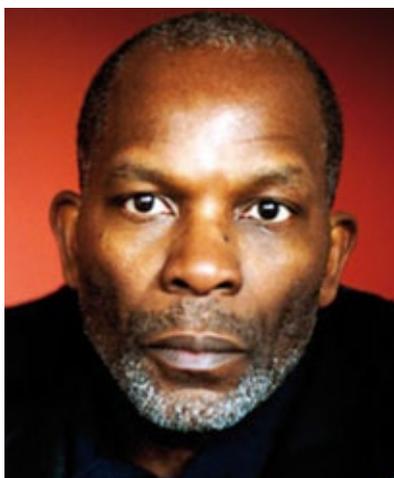
Martiniquaise ayant toujours vécu dans l'Hexagone, après deux ans d'études de droit elle décide de se consacrer à la danse et au chant (Julien Clerc, Grand Orchestre du Splendid, Nino Ferrer, etc.)

Elle a joué entre autres sous la direction de Jérôme Savary dans *La Résistible Ascension* d'Arturo Ui, de Jean-Paul Lucet dans *Barnum* ou de Jean-Luc Moreau dans *Impair et Pair*.

Suite à sa rencontre en 1996 avec John Strasberg, elle s'oriente vers la comédie.

Mais face à l'indigence des rôles qui lui sont proposés à la télé, elle écrit son premier seul en scène *Marie-Thérèse Barnabé, Nègresse de France*, témoignage d'une femme noire dans la France d'aujourd'hui, qui sera présenté à la

Comédie Bastille, au Café de la Gare, au festival d'Avignon et en tournée. Mary Prince est son deuxième seul en scène.



### Alex DESCAS MISE EN SCÈNE

D'origine martiniquaise, il est un comédien qui a été formé chez Ada Lonati et Blanche Salant. On le retrouve beaucoup dans le cinéma d'auteur. Il a travaillé entre autres avec Olivier Assayas, Raoul Peck, Jim Jarmush, Peter Handke..., et régulièrement avec Claire Denis, qui lui offre le rôle principal dans *35 Rhums*. Au théâtre il a travaillé entre autres avec Julius Amédée Laou, Gérard Gelas, Hans Peter Cloos, Hammou Graïa, Nathalie Richard, Irina Brook. Dernièrement il jouait un avocat dans la pièce *Race* de David Mamet, mise en scène par Pierre Laville.

A la télé, il était le commissaire Schneider dans la série « Un flic ». Mary Prince est sa première mise en scène.

# LES SOUTIENS

*« Au-delà d'un simple récit autobiographique, l'histoire de Mary Prince nous transporte à la découverte historique, politique, culturelle et humaine donc sensible, à travers l'expérience directe d'une esclave antillaise et constitue un témoignage de première main.*

*Souria Adèle met tout son talent au service de cette œuvre. Elle y ajoute son ardeur. »*

**Christiane TAUBIRA**, auteure de loi du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. 10 avril 2012.

*« Ce projet permettra aux jeunes et au grand public de se plonger dans la vie de cette femme d'exception, qui par l'authenticité de son témoignage nous donne à mieux comprendre le courage, la résistance et la résilience des millions d'hommes et de femmes réduits à l'esclavage par la violence et l'inhumanité. »*

**Ali MOUSSA-IYE**, écrivain et docteur en sciences politiques, chef de la Section du dialogue interculturel à l'Unesco. 12 novembre 2012.

**Le spectacle est labellisé par le CPMHE (Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage) et par l'Unesco dans le cadre du projet « La Route de l'esclave ».**

**Compagnie MAN LALA** (association loi 1901)

Maison des Associations BL 21  
22 Rue Deparcieux 75014 PARIS  
Tél. : 06 60 67 07 76  
Mail : ciemanlala@hotmail.com  
Licence spectacle N°2-1046284

**CONTACT PRESSE :**

Sandra Vollant : 06 58 27 46 00 – sandra\_vollant@yahoo.fr